

## L'ASSIMILATIONNISME : UNE STRUCTURE MENTALE À L'ORIGINE DE LA DÉPARTEMENTALISATION

*Dominique CHATHUANT*

*Professeur d'histoire*

On a coutume d'employer le mot *assimilationnisme* pour désigner la simple volonté politique de changer de statut et tendre à l'assimilation juridique. Cela procède d'une vision excessivement réductrice. Dans une acception beaucoup plus large, le terme «assimilationnisme» semble devoir désigner un cadre de pensée, une structure mentale de l'histoire antillaise en particulier et de celle des «vieilles colonies» en général. Pensé ainsi, l'assimilationnisme n'est plus une option ponctuelle mais bien la structure mentale productrice du discours. Subjectivement, le postulat assimilationniste – la Guadeloupe est française – est vécu, non comme un choix parmi les possibles, mais comme un fait indéniable, une évidence reconnue ou à faire reconnaître par les plus ignorants : «il faut qu'ils comprennent que la Guadeloupe est française».

Les historiens utilisent l'idée de *structure* pour caractériser les phénomènes s'inscrivant dans la longue durée. De même appellent-ils *conjoncture* les phases de moyenne durée à l'intérieur d'une même structure, l'événement ne constituant qu'une «agitation de surface, les vagues que les marées soulèvent sur leur puissant mouvement»<sup>1</sup>. Il y a donc des structures économiques, sociales ou mentales. C'est ainsi qu'on entend ici traiter du phénomène assimilationniste antillais. La caractéristique principale de ce phénomène résidant dans l'identification à la France, elle implique des contradictions culturelles.

L'étude, encore balbutiante, des décennies qui précèdent 1946 montre à quel point cet assimilationnisme a été important même si des tendances contraires ont parfois occupé les marges de l'espace idéologique frantillais. Si la prégnance du sentiment assimilationniste est difficilement contestable, son origine a donné lieu à des explications multiples.

1. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, 1987, p. 13; voir aussi René Achéen, «Pour une grammaire de l'histoire antillaise - Tentative de définition», *Les Temps Modernes*, n° 441, 1983, pp. 1814-1834.

## I- Le fait assimilationniste

Le fait assimilationniste a suscité de nombreux témoignages aux formes multiples : discours politique, discours historiographique ou domaine de l'imaginaire.

### 1. *Le discours politique assimilationniste*

Les revendications politiques sont les premiers témoignages assimilationnistes. Vers 1915, Achille René-Boisneuf, député radical de la Guadeloupe, s'associe au socialiste martiniquais Joseph Lagrosillière dans un projet tendant à une plus grande intégration des «vieilles colonies» à la France. Si le projet reste sans suite, il est remarquable de constater que ces valeurs assimilationnistes émanant de coloniaux sont contestées comme ethnocentriques par des hommes comme Maurice Delafosse, ancien gouverneur colonial et précurseur du concept de relativité culturelle. C'est donc sous la plume d'un métropolitain «progressiste» connaissant l'arabe, le haoussa, le fon, le mandingue et l'agni que s'exprime alors la contestation de l'assimilationnisme antillais :

Pour vous (...) la seule civilisation serait la civilisation française, d'où il s'ensuit que le bonheur des peuples qui ne l'ont pas consisterait à être assimilés par ceux qui la possèdent. Pour moi, la civilisation est multiple et nulle civilisation humaine n'est en soi inférieure ou supérieure aux autres<sup>2</sup>.

De fait, le discours assimilationniste de Boisneuf se conçoit comme une idéologie progressiste qui peut être comparable à celle du Civil Rights Movement développée dans les années cinquante contre la ségrégation raciale états-unienne ou à celle du «One man, One vote» de l'ANC sud-africaine avant la suppression de l'apartheid. Dans les deux cas, il s'agit d'une revendication antiraciste du droit de cité à cette différence près que la revendication assimilationniste antillaise implique l'agrégation culturelle et politique à un territoire se situant alors à douze jours de bateau, espace que seule une infime minorité a déjà visité. On retrouve ce discours dans plusieurs professions de foi électorales, par exemple celle, typique, d'André Nata, candidat aux législatives de 1936 qui déclare vouloir «obtenir l'application à la Colonie des lois libérales en vigueur dans la Métropole»<sup>3</sup>.

Chez Gratien Candace, député de 1912 à 1940, l'assimilationnisme se manifeste de façon spectaculaire dès 1913, date à laquelle il fait voter la loi de conscription militaire pour les citoyens des «vieilles colonies». Conçue comme un retard par rapport à une norme gallocentrique de la civilisation, la spécificité culturelle guadeloupéenne est systématiquement omise dans les écrits de cet homme qui semble lui-même se concevoir comme une espèce

2. Maurice Delafosse à Achille René-Boisneuf, *La Dépêche Coloniale*, in Guy Stehle, «Boisneuf», Jack Corzani (Dir.), *Dictionnaire Encyclopédique des Antilles et de la Guyane*, Désormeaux, Fort-de-France, 1992, vol. II, p. 386.

3. Gaston Monnerville, «Le point de vue d'un colonisé», *Le Correspondant Antillais*, mai 1937, in Henri Bangou, *La Guadeloupe de 1939 à nos jours*, Aurillac, 1976, Pointe-à-Pitre.

de Français idéalisé, n'émanant d'aucune province et pouvant parler des indigènes guadeloupéens à la manière d'un Lyautey racontant les Berbères du Rif marocain ou d'un Evans-Pritchard étudiant les Nuer du Soudan anglo-égyptien. Pour Candace, comme pour son adversaire Boisneuf, l'œuvre civilisatrice coloniale est respectable à condition d'être correctement entreprise. On retrouve ce sentiment chez d'autres coloniaux. Ainsi, le parlementaire guyanais Gaston Monnerville ne se scandalise-t-il que de l'existence de mauvais colonisateurs : les barbares germains à qui l'on a fort heureusement confisqué leurs colonies après la guerre de 1914-1918<sup>4</sup>.

L'assimilationnisme des ressortissants des «vieilles colonies» conduit naturellement ceux-ci à approuver de nouvelles entreprises coloniales ou à participer eux-mêmes à cette colonisation. Il en est ainsi de Candace qui, par conformité avec un gouvernement français désireux de ménager l'Italie face à Hitler, en vient à approuver comme œuvre de civilisation la conquête italienne de l'Éthiopie au début de 1935. En Guadeloupe, cette question éthiopienne sert d'ailleurs vainement d'argument électoral socialiste contre Candace.

La recherche d'une carrière et d'un statut social concrétise la participation antillaise, guyanaise et réunionnaise à la colonisation. Au service de la France, des hommes comme le Guadeloupéen Henri Vendôme, le Martiniquais Raphaël Saller et beaucoup d'autres participent activement à l'entreprise coloniale. C'est dans ce contexte que le Guyanais Félix Eboué, administrateur en Oubangui-Chari (Centrafrique) entre 1909 et 1921, impose la culture de l'hévéa, réprime les révoltes et emprisonne les mauvais contribuables (...). Français pour le meilleur et pour le pire, le citoyen des «vieilles colonies» devient à son tour un agent de la colonisation. En 1940, terre d'origine de 30 administrateurs coloniaux, la Guadeloupe se place au 5<sup>e</sup> rang, la Martinique occupant le 7<sup>e</sup>.<sup>5</sup>

En Guadeloupe comme en Guyane et en Martinique, l'assimilationnisme reste pourtant en conflit avec une vulgate historiographique étrangère aux réalités coloniales : c'est le temps des ancêtres gaulois. Dès 1921, des Guadeloupéens descendants d'esclaves procèdent à une tentative de réécriture de l'histoire guadeloupéenne. L'histoire de la Guadeloupe d'Oruno Lara s'inscrit en réaction contre celle d'Auguste Lacour, perçue avant tout comme une émanation des ci-devant milieux esclavagistes. Cela posé, elle est loin de contester l'idée de l'appartenance de la Guadeloupe à la nation française. En 1928, est éditée une *histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien-Régime*. L'auteur, qui n'en est peut-être pas le signataire (Maurice Satineau), circonscrit l'étude à la période 1635-1789, ce qui ôte à l'ensemble toute spécificité temporelle guadeloupéenne. Il est en cela tributaire des préjugés épistémologiques de l'époque et d'un assimilationnisme qui l'empêche de sortir du cadre temporel de la vulgate historiographique en choisissant un autre terme à son étude, par exemple 1802.

4. Brian Weinstein, Éboué, New-York, Oxford University Press, 1972, p. 44 : «He put many in prison so many in fact that Ombello-Mondjo was the second highest in the number of prison sentences given to Africans».

5. Région Parisienne : 131; Corse : 68; Réunion : 44; Finistère : 39; Gironde : 27; Martinique : 26. Le minimum est de 0 ou 1 cf. William Cohen, *Empereurs sans sceptre : Histoire des administrateurs de la France d'Outre-Mer et de l'école Coloniale*, Berger-Levrault, Paris, 1973, p. 300.

Quelques années plus tard, en 1938, l'*Histoire de la Guadeloupe* de Lénis Blanche se conçoit elle aussi comme une simple histoire provinciale, esprit qui n'a pas totalement disparu de nos jours. De fait, l'idée d'une prise de possession violente d'un territoire semble se dissoudre dans l'idée du rattachement, concept mou inventé dans les années trente pour fêter le Tricentenaire de la colonisation de deux îles prises aux Caraïbes. Dans l'atmosphère de la crise locale et mondiale de cette période, ces festivités du Tricentenaire donnent lieu à une pléthore de commémorations auxquelles s'associent quelques historiens.

La France telle qu'elle est vécue aux Antilles par une population qui, à 96%, ne l'a jamais visitée, est un pays idéalisé : la Mère-Patrie. Les chansons, les écrits divers, les discours politiques adressés au peuple reflètent avant tout l'idée d'un rapport irrationnel à un concept qui n'a plus grand chose à voir avec l'Hexagone. Avant d'être un territoire, la France est une idée, voire un être mythique avec lequel on entretient un rapport qui peut relever de la religiosité. En Martinique, le discours antillais sur la Mère-Patrie a fait l'objet d'un intérêt grandissant, notamment lors des polémiques qui ont suivi la sortie de l'ouvrage de l'écrivain anglais Richard Burton: *La famille coloniale : la Martinique et la Mère-Patrie (1789-1992)*<sup>6</sup>. Fred Réno, politiste martiniquais enseignant à l'Université des Antilles et de la Guyane, a d'ailleurs composé une intéressante critique de cet ouvrage<sup>7</sup>.

Après la guerre de 1914-1918, la participation des coloniaux aux combats entraîne la construction de monuments aux morts dans les communes guadeloupéennes. C'est autour de ces symboles rituels que se polarisera une grande partie des temps forts de la vie politique : discours, visites du gouverneur, commémorations d'anciens combattants, etc. Le rapport à la mort, tel qu'il se conçoit dans la société guadeloupéenne, se retrouve donc au contact de l'assimilationnisme.

Lors du Tricentenaire de 1935, ce rapport à la Mère-Patrie est exalté à l'occasion de plusieurs cérémonies et défilés où l'on retrace, de façon plus ou moins approximative, l'histoire des îles. L'esclavage à l'origine des sociétés antillaises est à l'époque un sujet qui dérange les thuriféraires de la Mère-Patrie. Cela explique qu'on tienne à minimiser le caractère odieux de l'institution servile comme le fait un fonctionnaire de la rue Oudinot, ami de Candace, en résumant l'histoire des Antillais dans *L'Encyclopédie coloniale et Maritime*<sup>8</sup>.

On assiste de nouveau en 1939-1940 à un florilège de déclarations patriotiques de la part des conseillers généraux des «vieilles colonies». Sur un mode qui rappelle les discours de l'Eglise gallicane, les élus de la Guadeloupe déclinent leur patriotisme ardent, exaltant «(...) la Guadeloupe, fille aînée de l'Empire (...) indissolublement unie à la France (...) identifiant son devenir à la civilisation occidentale (...)»<sup>9</sup>. Mais, en la matière, les

6. L'auteur, Richard Burton est professeur de lettres à Brighton.

7. Fred Reno, «Notes de lecture : Richard Burton, *La Famille coloniale : la Martinique et la Mère-Patrie (1789-1992)*, L'Harmattan, 1994, *Les cahiers de l'Administration Outre-Mer*, n° 5, Schoelcher, UAG/CRPLC/CNRS, 1993, pp. 93-96.

8. Maurice Besson, «Histoire de la Martinique et de la Guadeloupe», *L'Encyclopédie coloniale et Maritime*, n°1, mai 1936, pp. 4-10.

9. ANSOM, procès- verbaux des séances de Conseil Général, Car. 6.

déclarations les plus révélatrices ou les plus fiables, sont celles d'une piétaille qui semble heureuse de partir *goumé* l'épouvantail nazi. On évoquera ici le fameux «*Nou kai entwé blo blo blo en ... a Itlè*». Ajoutons cette lettre d'un conscrit guadeloupéen regrettant son affectation loin des combats et surtout ce courrier d'un autre appelé expliquant à sa famille qu'on coulerait tant de bateaux qu'il ne resterait pas à Hitler assez d'eau pour prendre son bain de pieds dans la Baltique<sup>10</sup>. Chez les députés coloniaux présents à Bordeaux pendant la débâcle, la foi assimilationniste prend la forme d'une lettre envoyée au Président Albert Lebrun, qui réside alors rue Vital-Carles. Dans le débat qui oppose les partisans de la capitulation à ceux de l'armistice, les députés coloniaux les plus en vue choisissent la première solution, celle qui sous-entend une continuation de la lutte à partir des colonies :

Bordeaux le 19 Juin 1940,

A son excellence Monsieur Albert LEBRUN,  
Président de la République française

Monsieur le Président,

Notre France est blessée mais ne peut pas s'abandonner.

Hommes de couleur, représentants de nos colonies au parlement national, nous venons vous supplier de sauver notre grande et chère patrie dans l'honneur, dans la dignité et dans le respect de la parole donnée. En s'appuyant sur son vaste Empire, en concentrant tous ses moyens de défense en Afrique du Nord et dans son Afrique Noire, elle pourra lutter jusqu'au dernier souffle et, par son héroïsme et sa loyauté, elle maintiendra ses alliances et ses amitiés et sera sûre de conserver la sympathie et la confiance de l'Angleterre et de ses Dominions, de s'assurer tout le concours et toute la sympathie agissante de l'Amérique.

Vive la France !

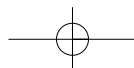
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respect et de tout notre dévouement.

Gratien CANDACE, Député de la Guadeloupe,  
Vice-Président de la Chambre des Députés.  
Maurice SATINEAU, Député de la Guadeloupe.  
Galandou DIOUF, Député du Sénégal»<sup>11</sup>.

En Guadeloupe, la position de Paul Valentino au 1<sup>er</sup> juillet 1940 est la même sur le fond : il s'agit de continuer la lutte, ce qui passe par une capitulation et non par un armistice. L'assimilationnisme conduit Candace à vouloir incarner l'Empire. Le 8 juillet 1940, il est aux côtés de Flandin (chef de file de la droi-

10. Archives Nationales Section Outre-Mer, (ANSOM), Commission militaire de contrôle postal, 1939-1940.

11. Une copie du document est expédiée à Édouard Herriot, Président de la Chambre qui la reproduit in extenso dans *Épisodes* (1940-1944), Flammarion, 1950, pp. 86-87.



te) et de Mistler (Alsacien ancien ministre radical) quand il s'agit de se rendre en tenue protocolaire auprès du président Lebrun pour lui conseiller de laisser la présidence à Pétain afin d'éviter une révision constitutionnelle<sup>12</sup>. Dernière manifestation officielle de cet assimilationnisme avant l'application de la loi de départementalisation, le discours du Conseil Général de la Guadeloupe qui, démissionnant le 19 mars 1946, à l'occasion d'une grande grève, déclare par le truchement du conseiller Pitat : «Nous voulons rester Français, mais français cent pour cent. La France de de Gaulle ne doit pas être celle de Pétain».

## 2. Contradictions et contestation

Mais l'assimilationnisme génère aussi ses contradictions et celles-ci débouchent parfois sur des contestations qui ne vont pas forcément dans le sens de la départementalisation.

### • Contre la France au nom de la France

Du fait de l'héritage esclavagiste et des inégalités sociales, l'aspiration assimilationniste conduit à une contestation de l'ordre colonial métropolitain au nom des valeurs de la France. Il n'est pas douteux que la gendarmerie de Port-Louis ait été attaquée en 1943 par des gens qui se réclamaient des valeurs françaises républicaines. Il est pourtant clair qu'une flambée de violence *an tan Sorin*, compte tenu de l'affaiblissement de la France eut conduit à une situation de type indochinois, c'est-à-dire à une disparition de l'autorité coloniale. La situation est-elle spécifique ? C'est au nom des valeurs de la France républicaine que Toussaint Louverture se soustrait peu à peu à l'autorité de la France. C'est au nom des mêmes valeurs que Delgrès et Ignace se rebellent. En étendant ces comparaisons à l'histoire universelle, on constate que la révolte de Bolivar contre l'autorité coloniale espagnole est parfois justifiée par la domination napoléonienne sur l'Espagne. Allons plus loin dans le temps : en 90 avant notre ère, une guerre est déclenchée qui fait les alliés italiens de Rome manquer de détruire la cité aux sept collines alors qu'ils luttent précisément pour la citoyenneté romaine. On pourrait multiplier les exemples relatifs à ces situations étonnantes, notamment en évoquant le cas de certaines tribus kabyles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce qu'il faut retenir, c'est que le sentiment assimilationniste n'est pas consubstantiel à un renforcement des liens juridiques avec la métropole et peut au contraire conduire à un relâchement. L'exemple qui a fait couler le plus d'encre ici est celui de Paul Valentino qui, en 1940, au nom d'une loi française qu'il a lue un peu vite et qui n'a rien à voir avec la situation, la loi Tréveneuc du 15 février 1872<sup>13</sup>, justifie par l'ar-

12. Robert Aron, *Histoire de Vichy*, Fayard, 1954, p. 94 : L'auteur date l'événement du 7 juillet; Jules Jeanneney, *Journal politique (septembre 1939-juillet 1942)*, Armand Colin, 1972, p. 435, note 227 : L'événement est daté du 8. On y ajoute le mot de Laval à Flandrin : «Le maréchal t'a donné son accord mais il le donne à tout le monde. Je me rallie à ton projet si tu m'apportes la démission de Lebrun»; Albert Lebrun, *témoignage*, Plon, 1945, p. 91.

13. Il s'agit d'une loi relative aux pouvoirs des conseils généraux et des assemblées dans les situations analogues à celles du 2 décembre 1851, lorsque le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte perpète un coup d'État contre l'assemblée.

gument de la légalité française une aspiration politique allant dans le sens d'une plus grande autonomie politique de la Guadeloupe.

• *Le gouvernement général*

Autre devenir possible de l'assimilationnisme antillais : le gouvernement général. À partir de 1925 et suite à une série de propositions départementalistes émanant d'élus des «vieilles colonies», est organisée une mission d'inspection coloniale censée déboucher sur un choix statutaire définitif : assimilation ou création d'un gouvernement général des Antilles et de la Guyane. L'idée d'un gouvernement général n'inspire guère les élus qui semblent y voir un recul de leurs droits voire un abaissement de leur situation juridique au niveau de celle des «indigènes» d'Afrique noire ceux dont précisément, il faut se démarquer puisqu'ils sont perçus comme n'ayant pas atteint le stade d'évolution des Antillais et des Guyanais. Candace, qui, au début des années trente, opte pour un gouvernement général, finit par se désintéresser de la question au fur et à mesure de son ascension politique. En matière d'expérience contemporaine, les gens de 1946 ont tout de même connu un gouvernement général de facto : celui de l'Amiral Robert de 1939 à 1943.

• *L'indépendance*

D'autres alternatives sont proposées dont une seule sort du cadre de la pensée assimilationniste en prônant la rupture avec la France. Représentée entre autre par les Guadeloupéens Stéphane Rosso et Narcisse Danae au contact d'amis africains, cette tendance issue des mouvements nègres en relation avec l'Internationale Communiste (Komintern) et le PCF revendique dès 1927 l'avènement d'une fédération antillaise indépendante. Groupusculaires, ces mouvements activistes opérant en France possèdent en Guadeloupe un lectorat de cent à deux cents personnes qui échappent en grande partie à la surveillance du gouverneur<sup>14</sup>. Exclu du PCF en 1932, Danae évolue alors vers l'assimilationnisme. La correspondance de ces tendances nationalistes ultra-minoritaires avec le Komintern est actuellement archivée à Moscou<sup>15</sup>.

Majoritaire, la tendance assimilationniste n'était donc guère en mesure d'être contestée de l'intérieur de la Guadeloupe. Seule la guerre a pu, au

14. Narcisse Danae, «Pour l'indépendance», *La Voix des Nègres*, n°1 bis, Mars 1927, in Philippe de Witte, *Les Mouvements Nègres en France (1919-1939)*, L'Harmattan, 1985, page 151.

15. Documents français émanant du Ministère des Colonies, C.C.C.D.H., f.2, op. 1, d. 11 : «*Information sur les communistes aux colonies*, 1937», 33 feuilles, C.C.C.D.H., f.2, d. 1 : «Documents & correspondances : défense des Colonies, 1919-1942», 534 feuilles ; d. 5 : «Comité consultatif sur la défense des Colonies, 1936, (65 feuilles)»; d. 9 : «Revue de presse, 1939 », (355 feuilles). Documents du Komintern (en russe) : C.R.C.U.D.H.R., f. 534 «Profintern « : Comité International des travailleurs Nègres. Cités par Dimitri Oursou de l'Université de Simféropol (Ukraine) : «*Les archives de l'histoire coloniale française en Russie Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*», t. 80, n°300, 1993, pp. 457-465. L'auteur a souligné dans une correspondance privée la difficulté qu'il y a à se repérer dans les archives russes.

moment du blocus américain, créer des difficultés au maintien d'une souveraineté française en dépit même de la vigueur d'un sentiment assimilationniste dont il faut poser la question des origines.

## II- La question des origines

### 1. Un intérêt matériel ?


Le chercheur anglophone, Arvin Murch, écrivait il y a quelques années<sup>16</sup> que l'assimilation s'expliquait avant tout par des raisons matérielles. Plusieurs arguments plaident effectivement pour cette hypothèse dans la mesure où l'importance des forces de gauche socialistes et communistes au gouvernement français et dans les instances élues des «vieilles colonies» a permis d'espérer un mieux-être matériel passant par la départementalisation. Dans le même esprit qu'Arvin Murch, on peut avancer que la différence actuelle de niveau de vie entre Antilles françaises et micro-États riverains peut influencer sur les options politiques guadeloupéennes et martiniquaises. Il est également possible que l'effet récent des catastrophes naturelles constitue une variable non négligeable. Intéressantes, les thèses d'Arvin Murch semblent toutefois incomplètes et impuissantes à tout expliquer en ce sens qu'elles ne tiennent pas compte du contexte culturel façonné par l'histoire et ses répercussions dans le champ politique.

### 2. L'épouvantail américain

Les professions de foi assimilationnistes du début du XX<sup>e</sup> siècle ne sont pas de simples déclarations d'intention. Lorsque Gerville-Réache écrit dans *la Vérité* : «Nous voulons rester français»<sup>17</sup>, lorsque Legitimus proclame son attachement à la France Républicaine dans *L'Aurore* du 20 juillet 1899<sup>18</sup>, c'est en réaction à une menace réelle de changement de souveraineté. Inquiets depuis qu'ils ont perdu la majorité au conseil général, fantasmant autour de la peur d'un syndrome haïtien et voyant en Légitimus un nouveau Soulouque, certains usiniers songent sérieusement à passer sous souveraineté états-unienne. L'affaire est d'importance puisque les États-Unis viennent de prendre possession de Cuba et lorgnent sur les Petites Antilles. Avatar de «l'autonomisme colon» du XVIII<sup>e</sup> siècle, le complot perpétré contre la France républicaine rappelle l'attitude anglophile des colons guadeloupéens et martiniquais pendant la révolution française. Elle renvoie par ailleurs à l'attitude des insurgents américains de 1776, à celle des minorités dominantes de Rhodésie en 1964, voire à celle du Parti des États-Unis créé en Nouvelle-Calédonie.

S'affirmant contre la doctrine Monroe face à la minorité usinière conduite par Ernest Souques, les tendances politiquement majoritaires en appellent à la France républicaine que tout oppose à l'Amérique ségrégationniste.

16. Black Frenchmen : *Political Integration of the French Antilles*, Shenkman publishing Company, 1972.

 Vérité, in Claude Thiébaud, *Guadeloupe 1899, année de tous les dangers*, L'Harmattan, 1989. p. 196.

L'affaire d'une cession des Antilles françaises aux États-Unis entretiendra après la Première Guerre mondiale la peur de l'épouvantail américain. Pendant toute la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, ce rôle de repoussoir tenu par les États-Unis devra probablement beaucoup aux témoignages de nombreux Guadeloupéens ayant émigré au Panama et en République Dominicaine, territoires qui connurent tous une occupation américaine. En 1940, répondant aux critiques d'un journal américain, Maurice Satineau publie un long panégyrique dans lequel il exprime l'attachement des «Noirs qui vivent sous le glorieux drapeau de la République» à la France et au droit de cité qu'ils y ont acquis<sup>19</sup>. La «yankeephobie» antillaise<sup>20</sup> ne saurait donc être comprise hors de son contexte : la dimension socio-raciale de l'histoire antillaise.

### 3. La dimension socio-raciale de l'histoire guadeloupéenne

Persuadés d'être des citoyens français à part entière, ce qui est un privilège compte tenu du statut de la majorité des habitants de l'empire, les citoyens des Vieilles Colonies sont en fait régulièrement confrontés au paternalisme et aux méthodes infériorisantes qui ont cours dans les autres territoires coloniaux. Lors des grèves de 1930, Paul Valentino, Sabin Ducadosse et Virgile Chathuant ont beau s'estimer français, ils ne sont pour les fonctionnaires de la Direction des Affaires Politiques que des indigènes séditieux qu'il convient de surveiller. On retrouve d'ailleurs cette situation en 1943 dans un tract du groupe dissident *France Combattante* : «Devant la consternation des indigènes guadeloupéens (après la défaite) les patriotes français 100% s'étonnent et s'écrient de quoi vous mêlez-vous ? (...) vous n'êtes pas français»<sup>21</sup>. En 1943, la revendication assimilationniste exprime sans équivoque sa connotation raciale liée aux structures héritées de l'esclavage et s'attaque aux «métropolitains embusqués en Guadeloupe», aux Italiens et aux descendants des 36-mois du XVII<sup>e</sup> siècle. Au final, tous ces discours sous-tendent que les Guadeloupéens sont finalement de meilleurs Français que les Français de la Métropole. L'assimilationnisme «frantillais» est donc bien la manifestation d'une aspiration progressiste liée à un sentiment d'infériorisation et d'humiliation. C'est en cela que, dans une perspective plus ouverte sur le monde, il peut être rapproché de l'histoire du Civil Rights Movement, de l'ANC et d'autres mouvements plus anciens. Mais la peur des États-Unis ne saurait être seule responsable de l'assimilationnisme antillais ou guyanais, encore moins du sentiment français des Réunionnais.

### 4. L'identité du colonisateur est-elle déterminante ?

Les sociétés antillaises devant une grande partie de leur culture aux sociétés africaines, on pourrait penser que l'acculturation a pu constituer un des

19. *La Voix du Peuple*, n° 243, 2 mars 1940.

20. Sur la notion de yankeephobie, Voir Leslie Manigat, *L'Amérique latine au XX<sup>e</sup> siècle, (1889-1929)*, Richelieu, 1973, Seuil, 1991, pp. 385-398.

21. *France Combattante*, La vérité sur la conduite ignoble et la lâcheté de certains Français en Guadeloupe, Tract clandestin, Basse-Terre, 20 mars 1943, ADG, 6206.

fondements de l'assimilationnisme. Si l'acculturation est réelle et probablement favorable au développement d'un sentiment assimilationniste, elle ne saurait en aucun cas expliquer pourquoi les Petites Antilles ont évolué de façon différente selon qu'elles étaient sous domination coloniale britannique ou française. La comparaison des conceptions britannique et française de la nation nous semble être une piste intéressante.

L'idée que l'Union Jack réunit sous la même couronne cinq peuples différents permet de comprendre pourquoi la pensée coloniale britannique a toujours été imperméable à l'idée d'une anglicisation des habitants des colonies. Pourquoi d'ailleurs en faire des Anglais plutôt que des Écossais, des Irlandais ou de Gallois ? A l'inverse, la pratique institutionnelle française s'est toujours retranchée derrière l'idée (justifiée ou non) de la volonté des peuples. Ainsi la possession française de l'Alsace-Lorraine se justifie-t-elle par l'idée d'adhésion alors que pour un Allemand du début du siècle, la germanité des Alsaciens ne souffre aucune discussion en tant qu'elle est liée à la croyance en une race germanique. S'agissant des Antilles, on retrouve chez Schoelcher cette idée de l'adhésion des Nouveaux-Libres de 1848 à une citoyenneté nouvelle : celle de la France. (Schoelcher n'exclut pas une évolution ultérieure). L'idée française de nation se prête donc davantage au développement du sentiment assimilationniste. Son intériorisation par les hommes politiques éduqués à l'école de la République se comprend aisément. Cependant, une différence de taille entre histoire britannique et histoire française entraîne un renforcement de la dynamique assimilationniste.

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne ne connaît plus de bouleversements politiques. C'est une évolution linéaire qui, pour des raisons diverses, amène la suppression de l'esclavage sous l'égide d'un régime politique qui reste le même avant et après. Dans le système français, l'évolution n'est plus linéaire mais dialectique. Les antagonismes politiques entraînent des ruptures et c'est généralement la victoire d'un camp sur un autre qui permet le changement. Il en est ainsi de la suppression de l'esclavage, contemporaine de la révolution de 1848. Il est bien admis aujourd'hui que, dans la vision historique que la bourgeoisie de couleur a fait sienne, la conquête de nouveaux droits correspond toujours à l'avènement de la République ou à ses débuts : 1794, 1848, 1870. L'assimilationnisme n'est pas seulement identification à la nation colonisatrice, il se réfère aussi à un régime politique : la République.

Le système français est donc en partie à l'origine de l'assimilationnisme mais les faits relatés plus haut démentent l'idée d'un assimilationnisme imposé de l'extérieur. C'est l'intériorisation des valeurs françaises par des ressortissants des «vieilles colonies» qui en constitue le vecteur. Un autre fait plaide en ce sens : il est indéniable que de nombreux intellectuels africains sont passés par une phase assimilationniste, ce qui tendrait à minimiser le rôle de l'acculturation esclavagiste et à majorer l'importance du rôle tenu par la culture française intériorisée.

### *5. L'identité du colonisé*

On accepte toujours comme évidence le concept de «colonisé» et il semble difficile, voire dangereux pour le locuteur, de le remettre en question sans risquer de passer pour le tenant d'un ordre passéiste. Il reste que la

situation d'un Africain de 1930, est différente de celle d'un Antillais, d'un Réunionnais ou d'un Guyanais d'ascendance servile. Pour l'Africain de 1930, la société locale a connu dans un passé proche l'arrivée du colonisateur. Ce passé est encore dans les mémoires des anciens qui en transmettent le récit, peu à peu codifié. De ce fait, l'Africain existe en tant que tel avant d'être l'objet de l'action de colonisation qui le modifie.

L'Antillais vit une situation différente. Une fois les Indiens massacrés, l'Antillais n'existe pas en tant que tel avant l'arrivée des Européens, préalable à la traite. Il n'existe pas un Homme antillais objet de l'action de colonisation puisque l'Homme antillais apparaît comme un produit – ou une construction – de cette action. C'est la raison pour laquelle on peut préférer lui donner l'appellation qu'il se donnait souvent dans l'entre-deux-guerres : colonial. Candace se proclame *colonial* et parle des *coloniaux*. Paul Valentino se lamente en évoquant son cœur de *colonial* qui saigne. On ne peut considérer les problèmes d'acculturation sans occulter le fait qu'ils ne se posent pas avec la même ampleur selon qu'il s'agit de colonisés, issus des nouvelles colonies, ou de coloniaux, venus de ce qui reste encore du premier empire colonial français.

### Conclusion

L'assimilationnisme est donc une constante de l'histoire guadeloupéenne, en particulier et de l'histoire des Vieilles Colonies en général. Loin d'être simplement une requête due au hasard de la conjoncture politique, c'est une structure mentale déterminante qui s'inscrit dans la longue durée historique. On a trop vite fait de présenter la départementalisation comme une réforme imposée du dehors ou une sorte de récompense accordée aux peuples des «vieilles colonies» pour leur attitude en temps de guerre<sup>22</sup>.

D'abord, on a vu que les aspirations multiples à la départementalisation avaient souvent été combattues par la métropole. C'est par relativisme culturel, que Maurice Delafosse conteste l'assimilationnisme en 1923. C'est en arguant de l'abdication des pouvoirs locaux que Marius Moutet met en garde contre la future loi en trouvant un écho chez les socialistes guadeloupéens Valentino et Bernier. Il y a peut-être à cette opposition, d'autres raisons dans les années qui précèdent 1946. L'assimilationnisme existe aussi dans d'autres colonies et notamment en Afrique Noire, dans les quatre communes libres du Sénégal. Assimiler les «vieilles colonies» c'est créer un précédent qui permettrait à d'autres peuples de revendiquer à leur tour un bouleversement qui ferait des métropolitains une minorité à l'assemblée nationale, au milieu d'un flot de parlementaires africains et musulmans. Henri Grimal a souligné combien cette perspective inquiétait les députés de l'après-guerre<sup>23</sup>.

Ensuite, il est difficile d'affirmer que la départementalisation est une récompense. Si les résistances à Vichy ont été réelles en Guadeloupe<sup>24</sup> et en

22. Réflexion d'une personnalité politique sur RFO-Guadeloupe le 12 mars 1996.

23. Henri Grimal, *La décolonisation (1919-1963)*, Armand Colin, 1965.

24. Éliane Sempaire, *La dissidence an tan Sorin (1940-1943)*, Jazor, Pointe-à-Pitre, 1989, nouvelle édition, Jazor, 1999 ; Dominique Chathuant, *Aux origines de la dissidence guadeloupéenne (1940-1943)*, Maîtrise, URCA, Reims, 1991; extraits actualisés : <http://perso.wanadoo.fr/yekrik.yekrak/xxe.htm>.

Martinique, elles ont été moins importantes en Guyane, et quasiment inexistantes dans *l'An Tan Piyé*<sup>25</sup> réunionnais. En outre, quelle que soit l'ampleur réelle des mouvements de résistance, ceux-ci sont minimisés dans les milieux dirigeants, par la Direction des Affaires Politiques du Ministère des Colonies qui demande secrètement au Conseil National de la Résistance de refuser les demandes d'affiliation venant des Antilles et notamment de l'association des ex-internés politiques de la Guadeloupe<sup>26</sup>. L'atmosphère n'est pas à la récompense.

Au demeurant, il faut rappeler que la récompense ne peut-être accordée que par une assemblée de députés et que ce sont les principaux intéressés, les élus des «Quatre Vieilles», qui prennent une part active aux débats. Combien de députés métropolitains interviennent ? En la matière, on a souvent constaté que les députés et ministres métropolitains ne s'intéressaient guère aux colonies ... En témoignera entre autres un peu plus tard, dans les années cinquante, l'habitude d'un certain François Mitterrand de lire «Les grandes amoureuses» dans *France-Soir* de la vieille au moment où le conseil des ministres abordait les questions coloniales<sup>27</sup>.

25. Nom du chef de cabinet du gouverneur qui a laissé des traces dans la mémoire orale cf. Bernard Marek et Guy Boureau-Glisia, *Une île dans la guerre, la Réunion de la mobilisation à la Départementalisation (1939-1946)*, Azalées éditions, Saint-Denis, 1992.

26. Giacobbi à CNR, 21 juillet 1945, DOM Aff. Pol. C.2520 d.8 : deux copies de ces télégrammes secrets sont accessibles directement sur <http://perso.wanadoo.fr/yekrik.yekrak/xxe.htm>; lettre de Virgile Chathuant, vice-président de l'Association des ex-internés politiques au gouverneur de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, 27 mars 1945.

27. Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Albin Michel, 1984, Seuil 1989, p. 301.